



Les élections du CSE à l'heure du renouvellement

Sécurisez votre processus électoral !

De 9h00 à 16h00 (Accueil café dès 8h30)

16 septembre 2026

Paris

PROGRAMME

Les renouvellements des CSE se profilent, et les entreprises doivent dès à présent intégrer les évolutions juridiques récentes, ainsi que les décisions de jurisprudence rendues au cours de la précédente mandature, qui redessinent le cadre électoral. Ce nouveau cycle marque un tournant : exigences accrues autour du PAP, vigilance renforcée sur le vote électronique, pratiques de négociation en mutation et responsabilités élargies lors de l'installation du CSE. Cette journée propose une lecture claire et opérationnelle de ces évolutions pour sécuriser chaque étape du processus. L'objectif : anticiper, maîtriser les risques et conduire sereinement vos élections.

MATINEE

Mise en place ou renouvellement du CSE, les points à aborder au préalable !

- **Les élections professionnelles, votre CSE à l'heure du bilan.** Réaliser l'audit de la précédente mandature.
- **Sécuriser le périmètre de mise en place du CSE.** La question du nombre et du périmètre des établissements distincts, un préalable au processus électoral. Quels critères retenir ? Le point sur la jurisprudence.
- **(Re)négociation de l'accord sur le fonctionnement et les moyens du CSE.** Faut-il renégocier un accord de mise en place / fonctionnement du CSE ? Envisager le maintien ou le mise en place de représentants de proximité. Sont-ils incontournables : quels rôles et moyens leur confier ? La place des suppléants, un point de crispation ? Choisir la voie de l'accord à durée déterminée ou indéterminée ?
- **Les salariés mis à disposition.** Peut-on modifier les règles de prise en compte des salariés mis à disposition ? Les nouvelles précisions de la Cour de cassation (Cass. Soc., 4 mars 2026, n° 24-19.006).
- **La suppression de la limite des trois mandats successifs.** Quel impact pour votre entreprise ?

- **Le vote électronique.** Les derniers arrêts en la matière. L'accord prévoyant le vote électronique doit être entré en vigueur avant la signature du PAP (Cass. soc. 5 novembre 2025, n° 24-60169 FD). Les nouvelles recommandations de la Cnil sur la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique.
- **La mise en place de votre premier CSE,** les questions spécifiques à se poser.

Temps de questions/réponses

Négociation du PAP : une étape incontournable !

- **La négociation du PAP**
 - L'invitation à négocier le PAP. Comment l'effectuer ? les apports du décret du 6 juin 2024.
 - Qui inviter à la table de négociation et à quel moment ? Dans quels délais légaux ? Comment sécuriser la preuve de l'invitation ?
 - Que doit-il fixer concrètement ? Listes de candidats : le protocole préélectoral ne peut imposer un ordre d'alternance homme/femme (Cass. Soc., 8 janv. 2025, n° 24-11.781).
 - Ses règles de validité. Quelles conditions de forme et de fond ?
 - Quid du processus électoral en l'absence d'accord ?

Temps de questions/réponses

APRES-MIDI

Déroulement du scrutin : gare aux faux pas !

- **La constitution des listes des candidats : comment éviter les contentieux ?**
Etablissement des listes dans le respect de la mixité et de l'alternance H/F. Comment appliquer cette règle ? Les dernières précisions de la jurisprudence. Non-respect de la parité F-H : démissionner du mandat en cours d'instance ne met pas fin au litige (Cass. Soc., 15 octobre 2025, n° 24-60.159). Pluralité de syndicats affiliés à la même confédération : méthode d'arbitrage en cas de listes de candidats concurrentes. Les apports de la jurisprudence. Les précisions sur l'inéligibilité des représentants de l'employeur devant les IRP
- **Veiller au déroulement du scrutin dans la neutralité et le respect des principes électoraux.**
Rappel sur les principes à respecter. L'obligation de neutralité de l'employeur réaffirmée par la Cour de cassation (Cass. Soc., 1 janv. 2026, no24-16.854 F-D).
- **Les risques contentieux.** Qui peut agir en contestation des élections du CSE ? Quel est le point de départ pour contester la régularité de l'élection: la date d'envoi de la LRAR ou sa date de réception ? (Cass. soc. 11 février 2026, n° 24-60206 D). Les cas d'annulation des élections les plus fréquentes

Temps de questions/réponses

Mise en place et fonctionnement du nouveau CSE

- **Mise en place du CSE, les points de vigilance.** Quelles sont les obligations à remplir lors de la première réunion ? L'importance du règlement intérieur du CSE
- **Désignation du RS au CSE d'établissement.** Les dernières précisions de la Cour de cassation (4 mars 2026, no25-17.467 F-B). Un CSE d'établissement ne peut pas révoquer un de ses représentants au CSE central en cours de mandat.
- **Les modalités de désignation des membres de la CSSCT** se précisent. La mise en place des commissions.
- **Le retour professionnel des élus** qui perdent leur mandat

Désignation syndicale : les dernières nouveautés

- **Désignation, renonciation, contestation :** toute l'actualité jurisprudentielle récente.

Les précisions sur les conditions d'éligibilité requises pour exercer un mandat de délégué syndical central au sein de l'UES Le nombre de délégués syndicaux pouvant être désignés par un syndicat catégoriel dépend de l'effectif de la catégorie de personnel représentée. La renonciation au droit d'être désigné DS n'est pas valable si elle intervient au cours de ce mandat

Temps de questions/réponses sur l'ensemble des points évoqués lors de la journée

Les plus pédagogiques

Tout au long de la journée, des illustrations pratiques de mise en place des élections professionnelles seront présentées pour vous accompagner dans les démarches à mener

Avec les interventions de :

- **Jeannie CREDOZ ROZIER**, Avocat associé, *Flichy Grangé*
- **Marie BOURGAULT**, Avocate associée, *LEPANY & Associés*
- **Damien CHENU**, Maître de conférences à l'Université d'Orléans. Avocat chez Barthélémy Avocats

La journée est animée par, **Aude COURMONT**
- Rédactrice en chef de Liaisons sociales quotidien

Public

DRH/Responsable RH
Directeur des relations sociales
Directeur juridique/Juriste d'entreprise
Dirigeant d'entreprise
Avocat
Représentant du personnel
Syndicat

Pré-requis :

Un bon niveau en droit du travail est requis

Les plus pédagogiques

Illustrations par des situations concrètes et des retours d'expérience des experts intervenants

Objectifs

- Se mettre à jour sur l'évolution de la jurisprudence
- Définir les différentes étapes du processus électoral
- Identifier les points de vigilance des futures élections
- Eviter tout contentieux électoral